



Je m'installe au **MAROC**

Jean-René GAUTIER





Je m'installe au Maroc

Collection « Les guides de la mobilité internationale »

Je m'installe au Maroc

Édition 2011

Ouvrage conçu et réalisé sous la direction de Catherine FOURMOND

Auteur :

Jean-René GAUTIER

Suivi éditorial, conception graphique : GERESO Édition

Maquette de couverture : OKAPARKA - Le Mans - France

© GERESO Édition 2011

26 rue Xavier Bichat - 72018 Le Mans Cedex 2 - France

Tél. 02 43 23 03 53

Fax 02 43 28 40 67

www.gereso.com/edition

e-mail : edition@gereso.fr

Reproduction, traduction, adaptation interdites

Tous droits réservés pour tous pays

Loi du 11 mars 1957

Dépôt légal : avril 2011

ISBN : 978-2-35953-055-1

EAN 13 : 9782359530551

GERESO SAS au capital de 160 640 euros - RCS B 311 975 577

Siège social : 28 rue Xavier Bichat - 72018 Le Mans Cedex 2 - France



GERESO
ÉDITION

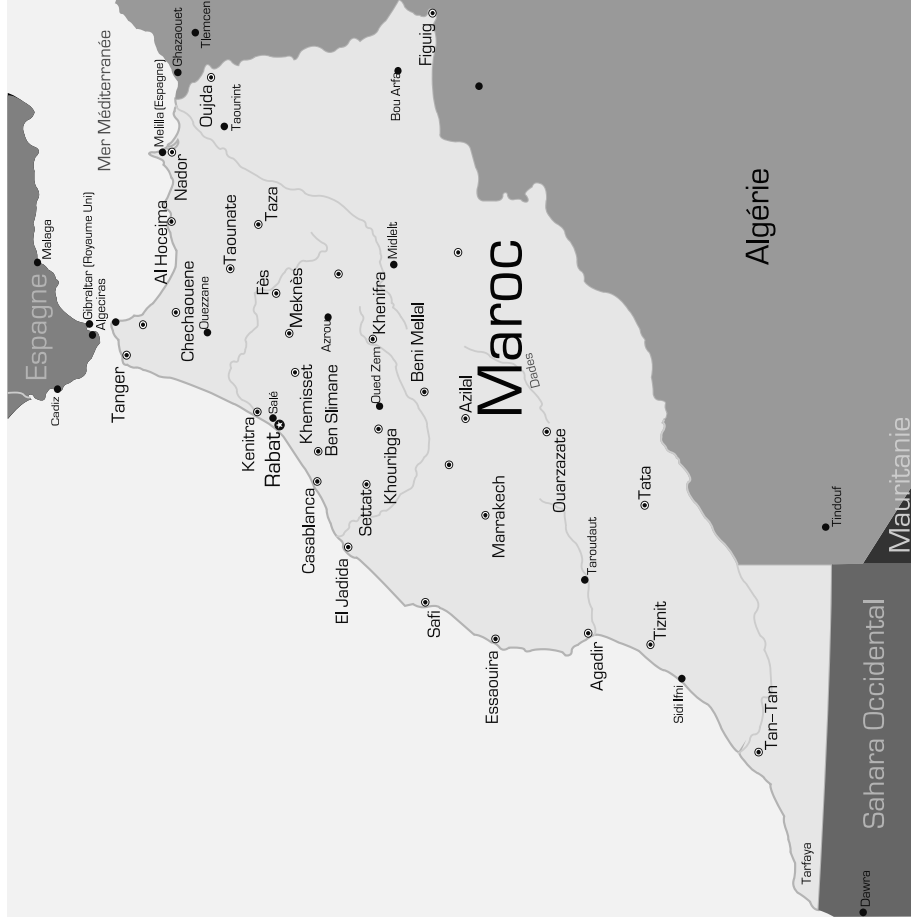
Dans la même collection

- Je m'installe en Chine
- Je m'installe en Australie

www.la-librairie-rh.com



GERESO
LIBRAIRIE



Signification des pictogrammes



Attention !



À noter

Sommaire

Introduction	21
Chapitre 1 : Première approche du pays	23
PRÉSENTATION DU PAYS.....	23
GÉOGRAPHIE	23
CLIMAT ET TEMPÉRATURES	25
LES VILLES	26
<i>Casablanca</i>	26
<i>Rabat</i>	27
<i>Fès</i>	27
<i>Marrakech</i>	29
<i>Agadir</i>	29
<i>Tanger</i>	30
<i>Meknès</i>	31
<i>Kenitra</i>	31
<i>Oujda</i>	32
<i>Ouarzazate</i>	32
<i>Essaouira</i>	32
QUELQUES POINTS DE REPÈRES HISTORIQUES	33
L'ORGANISATION POLITIQUE.....	38
<i>La royauté</i>	38
<i>Le Premier ministre et le gouvernement</i>	39
Composition du gouvernement	40
<i>Le Parlement</i>	40
<i>Le Conseil constitutionnel</i>	41
LES PARTIS POLITIQUES ET LES SYNDICATS	41
<i>Les partis politiques</i>	41
<i>Les syndicats</i>	42
L'ORGANISATION JUDICIAIRE	43
<i>Les juridictions communales et d'arrondissements</i>	43

<i>Les tribunaux administratifs</i>	43
<i>Les tribunaux de première instance</i>	44
<i>Les cours d'appel</i>	44
<i>La cour suprême</i>	44
<i>Le tribunal permanent des forces armées royales</i>	44
<i>Les tribunaux commerciaux</i>	44
LE DRAPEAU MAROCAIN	45
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	45
POLITIQUE INTÉRIEURE.....	47
POLITIQUE EXTÉRIEURE	47
<i>Le Maroc et l'Union européenne (UE)</i>	47
<i>Le Maroc et les États-Unis</i>	47
<i>Le problème non résolu du Sahara occidental</i>	47
FÊTES LÉGALES ET TRADITIONNELLES	48
<i>Fêtes nationales</i>	49
<i>Fêtes religieuses</i>	50
UNE IDENTITÉ LINGUISTIQUE PLURIELLE	51
<i>L'arabe classique</i>	52
<i>L'arabe dialectal (appelé « darija »)</i>	52
<i>L'amazighe, la langue des Berbères</i>	53
<i>Le français</i>	53
<i>L'espagnol</i>	53
<i>Le judaïsme marocain</i>	54
RELIGIONS ET CROYANCES	55
<i>Religions</i>	55
<i>Les marabouts</i>	57
<i>Célébrations religieuses</i>	57
LES DROITS DE L'HOMME	57
<i>Les libertés fondamentales</i>	58
<i>Les droits de la femme</i>	59
QUELQUES ASPECTS DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE	61
<i>Généralités</i>	61
<i>Principaux secteurs économiques</i>	61
LE MAROC, TERRE DE CULTURE	63
UNE RICHESSE ARTISTIQUE REMARQUABLE	65
<i>L'artisanat</i>	65
<i>L'architecture</i>	65
<i>Le cinéma</i>	66
<i>Le théâtre</i>	67
<i>Les arts plastiques</i>	67
<i>La musique marocaine</i>	68

Chapitre 2 : Les formalités d'immigration et de douane	69
FORMALITÉS D'IMMIGRATION	69
<i>Dispositions générales</i>	69
<i>Visas d'entrée au Maroc</i>	70
<i>Pays dispensés de visas d'entrée au Maroc</i>	70
PASSEPORT, CARTE DE SÉJOUR ET PERMIS DE TRAVAIL	71
<i>Demande de passeport</i>	71
Comment obtenir un passeport biométrique en France	71
Comment obtenir un passeport pour mineur	72
Documents à fournir	73
<i>Validité du passeport</i>	73
<i>Tarifs</i>	74
<i>Délais d'obtention</i>	74
<i>La carte de séjour au Maroc</i>	75
LES RÈGLES DOUANIÈRES APPLICABLES AU MAROC	76
<i>L'importation de devises</i>	76
<i>Le déménagement</i>	77
<i>Autres articles admis en franchise de droits et taxes</i>	78
<i>L'importation d'animaux</i>	78
<i>Les importations interdites</i>	79
<i>Importer une voiture au Maroc</i>	79
Règles applicables aux personnes résidant à l'étranger, en visite au Maroc	79
Règles applicables aux résidents fiscaux du Maroc	81
<i>Importation de bateaux de plaisance par des personnes ayant leur résidence habituelle à l'étranger, en visite au Maroc</i>	81
REPRÉSENTATIONS DU MAROC EN FRANCE	82
Chapitre 3 : L'emploi au Maroc	85
LE MARCHÉ DE L'EMPLOI AU MAROC	85
<i>Marché de l'emploi pour un expatrié</i>	86
<i>Le volontariat international en entreprise (VIE)</i>	87
Le volontariat international en entreprise et le volontariat international en administration	87
<i>Sites web pour la recherche d'emplois au Maroc</i>	90
<i>Administrations</i>	90
TROUVER UN STAGE AU MAROC	91
<i>La Mission économique au Maroc</i>	91
<i>Comment trouver son stage</i>	92
<i>Sites proposant des stages à l'étranger</i>	93
LE DROIT DU TRAVAIL AU MAROC	95
<i>Le contrat de travail</i>	95

<i>Le temps de travail</i>	96
<i>Le travail de nuit</i>	96
<i>La retraite</i>	96
<i>Les caisses nationales</i>	96
<i>Le salaire</i>	97
<i>Les cotisations patronales</i>	97
<i>Les cotisations salariales</i>	97
<i>Le pouvoir syndical</i>	97
<i>La résiliation du contrat de travail</i>	98
INVESTIR AU MAROC	98
CRÉER UNE ENTREPRISE AU MAROC	99
<i>Les avantages offerts aux entreprises</i>	101
<i>Les formalités de création d'une société au Maroc</i>	102
Les personnes morales	102
Les personnes physiques	105
LES RELATIONS BILATÉRALES ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC	106
<i>La Mission économique française</i>	107
<i>Le Conseil français des investisseurs en Afrique (CFIA)</i>	108
LE CONTRAT DE TRAVAIL INTERNATIONAL	108
<i>Généralités sur le contrat de travail international</i>	108
<i>Principales clauses d'un contrat de travail international</i>	110
<i>Les indemnités d'expatriation</i>	111
L'indemnité d'expatriation proprement dite	112
Les éléments constitutifs de l'indemnité d'expatriation	113
Estimation de l'indemnité d'expatriation en % (assiette = salaire brut de référence)	117
L'assiette de calcul de l'indemnité d'expatriation	118
L'indemnité compensatrice de coût de vie	118
La fiscalité des indemnités de mobilité	119
Chapitre 4 : Protéger sa santé au Maroc	121
SOINS MÉDICAUX ORDINAIRES	121
VACCINATIONS	121
BILANS DE SANTÉ	123
ÉTAT SANITAIRE AU MAROC	123
<i>État sanitaire de la population locale</i>	123
<i>Alimentation (état sanitaire)</i>	124
<i>Principaux risques sanitaires</i>	125
Paludisme	125
Rage	125
Sida	126
Autres principaux risques sanitaires	126

LA MÉDECINE AU QUOTIDIEN	126
<i>Les médecins</i>	126
<i>Les dentistes</i>	127
<i>Les pharmacies</i>	128
LA MÉDECINE D'URGENCE	128
<i>Les numéros d'urgence</i>	128
<i>Voici quelques structures locales adaptées à recevoir</i>	
<i>les urgences</i>	128
Casablanca	128
Agadir	129
Fès	129
Marrakech	129
Rabat	130
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	
FRANÇAIS	130
Chapitre 5 : La protection sociale des expatriés au Maroc	135
LE RÉGIME MAROCAIN DE SÉCURITÉ SOCIALE	135
<i>Généralités</i>	135
Structure	135
Organisation	136
Affiliation	136
Financement	137
<i>Prestations</i>	138
Maladie - Maternité	138
Allocations familiales	142
Accidents du travail et maladies professionnelles	142
Frais funéraires	143
Invalidité	144
Vieillesse	145
LE RÉGIME DE PROTECTION SOCIALE DES FRANÇAIS SALARIÉS OU RETRAITÉS	
AU MAROC	146
LE DÉTACHEMENT	149
<i>Conditions</i>	149
<i>Principe</i>	149
<i>Conséquences du détachement</i>	149
NON-DÉTACHEMENT : EXPATRIATION ET CONTRAT LOCAL	150
LA CFE (CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER) ET AUTRES RÉGIMES	
D'ASSURANCE DE BASE	152
<i>Les prestations maladie-maternité-invalidité CFE</i>	152
En cas de contrat de travail local	153
Quand pouvez-vous adhérer à titre individuel ?	153

Quels sont les bénéficiaires ?	154
Quand avez-vous droit aux prestations ?	154
Les cotisations (assurance volontaire individuelle)	155
Les prestations d'assurance maladie-maternité de la CFE.....	156
Les soins à l'étranger.....	156
Les soins en France.....	157
Quelques exemples de remboursements en France	158
<i>Indemnités journalières/capital décès</i>	158
<i>Les prestations invalidité de la CFE</i>	159
<i>Accidents du travail (CFE)</i>	159
Système local.....	159
Complément	159
Quand pouvez-vous adhérer ?	160
Quand avez-vous droit aux prestations ?	160
Les cotisations trimestrielles	160
Les prestations.....	160
<i>Retraite de base</i>	161
Système local (voir site du Cleiss + convention de Sécurité sociale)	161
Caisse des Français de l'étranger (assurance vieillesse)	161
Quand pouvez-vous adhérer ?	161
Les cotisations trimestrielles (année 2011)	162
<i>Retraite complémentaire par répartition</i>	163
Contrat de travail local.....	163
Contrat d'expatriation : régimes CRE/IRCAFEX.....	164
<i>Chômage</i>	165
Contrat de travail local.....	165
Le régime « expatriés » de l'assurance chômage	165
Affiliation obligatoire.....	165
Affiliation facultative	165
Les contributions.....	166
Allocations chômage en cas de perte d'emploi du salarié expatrié.....	166
Montant des contributions (au 01-01-2011)	166
Durée maximale d'indemnisation (régime facultatif).....	166
LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ.....	167
<i>Exemples de prestations et de tarifs pratiqués par les organismes offreurs de soins</i>	168
Informations utiles sur le fonctionnement de ces contrats.....	174
<i>Adresses utiles</i>	175

Chapitre 6 : Se loger au Maroc	177
L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMEUBLE AU MAROC	178
<i>Conseils avant l'acquisition</i>	178
<i>Le contrat préliminaire</i>	179
<i>Court lexique</i>	179
<i>La procédure de titrage d'un bien foncier</i>	180
<i>Droits et taxes dus par l'acquéreur d'un bien immobilier</i>	182
<i>Impôts et taxes après votre acquisition</i>	183
<i>Plus-values immobilières</i>	183
<i>Exemple de conditions de crédit de la Banque marocaine</i> <i>pour le commerce et l'industrie (BMCI) - étrangers non résidents ...</i>	183
<i>Liste de banques marocaines</i>	183
LES PRIX DE L'IMMOBILIER (VENTE OU LOCATION)	184
<i>À Casablanca</i>	185
<i>À Rabat</i>	185
<i>À Marrakech</i>	186
<i>À Agadir</i>	187
<i>À Essaouira</i>	187
<i>À Tanger</i>	187
LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE	187
LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION	188
DÉMÉNAGEMENT	188
<i>Le choix du déménageur</i>	189
<i>Les normes de qualité</i>	189
<i>La visite technique</i>	190
<i>Le devis</i>	191
<i>L'enlèvement</i>	191
<i>Les assurances</i>	191
<i>Le garde-meubles</i>	192
 Chapitre 7 : Étudier au Maroc	193
LE SYSTÈME SCOLAIRE MAROCAIN	193
ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS	194
<i>Les établissements d'enseignement français présents au Maroc ...</i>	194
Agadir	194
Casablanca	195
El-Jadida	195
Fès	196
Kenitra	196
Marrakech	196
Meknès	196
Mohammedia	197

Rabat	197
Tanger	198
Les tarifs	198
LES ÉTUDES UNIVERSITAIRES AU MAROC	199
<i>Les universités</i>	201
<i>Grandes écoles d'ingénieurs</i>	201
<i>Grandes écoles de commerce et instituts d'administration</i>	202
COURS PAR CORRESPONDANCE : CNED	203
<i>Programmes proposés par le CNED</i>	204
<i>Modalités d'inscription</i>	204
<i>Tarifs</i>	205
<i>Rythme de travail</i>	205
<i>Autres informations utiles</i>	205
INTERNATS EN FRANCE	206
<i>Les risques de l'internat « lourd » : les problèmes d'acclimatation de l'enfant</i>	207
<i>Le choix de l'établissement : public ou privé ?</i>	207
Les établissements publics	207
Les établissements privés	210
BOURSES SCOLAIRES (ÉTUDES DANS UN ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER)	212
<i>Aide à la scolarité des lycéens français en première et en terminale dans un établissement d'enseignement français à l'étranger</i>	212
Les conditions	212
Comment procéder ?	212
Que recouvre-t-elle ?	213
<i>Les bourses scolaires</i>	213
Qui peut en bénéficier ?	213
La situation des enfants	214
Les conditions de ressources	214
Puis-je bénéficier d'une bourse partielle ?	215
Où déposer sa demande ?	216
Quand déposer sa demande ?	216
Comment déposer sa demande ?	216
Quels sont les frais qui peuvent être couverts ?	216
Et après ?	217
Chapitre 8 : La fiscalité des expatriés au Maroc	219
LES FORMALITÉS DE DÉPART	219
<i>Suppression du quitus fiscal - Départ de France</i>	219

LA DÉTERMINATION DE LA RÉSIDENCE FISCALE	220
<i>La loi interne française</i>	221
<i>La loi interne marocaine</i>	221
<i>La convention fiscale franco-marocaine</i>	221
LES OBLIGATIONS FISCALES (DÉCLARATIVES ET DE PAIEMENT)	222
<i>En France</i>	222
Pour le non-résident fiscal de France	222
Pour le résident fiscal de France	223
<i>Au Maroc</i>	223
Pour le non-résident fiscal du Maroc	223
Pour le résident fiscal du Maroc.....	223
L'INCIDENCE DES CONVENTIONS FISCALES	224
GÉNÉRALITÉS SUR LES DÉCLARATIONS DE REVENUS ET PAIEMENT D'IMPÔT	
AU MAROC.....	224
<i>La notion de revenu/les catégories de revenus</i>	224
Les revenus professionnels	224
Les revenus agricoles.....	226
Les revenus salariaux et assimilés.....	226
Les revenus et profits fonciers.....	228
Les revenus et profits des capitaux mobiliers	229
Les déductions sur le revenu global	229
Exonérations	230
Période d'imposition au Maroc.....	230
Lieu d'imposition.....	230
Barème de calcul.....	230
Les réductions d'impôt.....	231
Imputation de l'impôt étranger	232
<i>Les déclarations fiscales</i>	232
D'identité fiscale.....	232
La déclaration des traitements et salaires.....	232
La déclaration des pensions et autres prestations servies	
sous forme de capital ou de rentes.....	232
La déclaration annuelle du revenu global.....	232
La déclaration des profits immobiliers	233
La déclaration des profits de capitaux mobiliers.....	233
Dispense de la déclaration annuelle du revenu global	233
Sanctions et pénalités	233
Délai de prescription	233
L'année d'installation ou du départ du Maroc - Détermination	
du revenu imposable.....	234
L'IMPOT SUR LA FORTUNE (ISF)	234
<i>L'ISF en France</i>	234

Définition	234
Les personnes imposables	234
Barème au 1 ^{er} janvier 2011	235
La base imposable correspond à la valeur nette	236
Atténuation de l'ISF	236
<i>L'impôt sur la fortune au Maroc</i>	236
LES AUTRES TAXES DUES AU MAROC	236
<i>La taxe d'habitation</i>	236
<i>La taxe de services communaux</i>	237
FIN DE LA PÉRIODE D'EXPATRIATION	237
<i>Du Maroc</i>	237
<i>Le retour en France</i>	237
<i>Départ vers un pays tiers</i>	238
Chapitre 9 : La vie pratique au Maroc	239
CUISINE MAROCAINE	245
<i>Les entrées typiques</i>	245
<i>Les plats typiques</i>	245
<i>Les desserts et pâtisseries</i>	246
<i>Les fruits</i>	246
<i>Le pain</i>	247
<i>Les fromages</i>	247
<i>L'alcool</i>	247
COÛT DE LA VIE	248
EMPLOYÉS DE MAISON	250
TRANSPORTS	250
<i>Le bus</i>	250
<i>Le train</i>	251
CONTACTS AVEC LA FRANCE	252
<i>La presse</i>	252
La presse locale	252
La presse française	253
LES TÉLÉCOMMUNICATIONS	254
<i>Téléphones fixes et mobiles</i>	254
<i>La radio</i>	255
<i>La télévision au Maroc</i>	255
LA POSTE MAROCAINE	255
COMPAGNIES AÉRIENNES OPÉRANT AU MAROC	256
<i>Atlas Blue</i>	256
<i>Royal Air Maroc</i>	257
<i>Air France</i>	258
<i>Easy Jet/Ryanair</i>	258

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE	259
VOS RELATIONS BANCAIRES	261
<i>Le départ de France</i>	261
<i>Conserver un compte en France</i>	262
<i>Ouvrir un compte à l'étranger</i>	262
<i>Vos opérations internationales</i>	263
<i>Utilisation de la carte bancaire française</i>	264
<i>Liste des banques marocaines en France et au Maroc</i>	265
LES LOISIRS (VIE CULTURELLE ET SPORTIVE)	265
<i>Musées et sites</i>	265
<i>Fêtes, « moussems » et « fantasias »</i>	265
<i>La saison culturelle France-Maroc 2011</i>	267
<i>Les activités de loisirs proposées par les associations d'expatriés</i>	269
TÉMOIGNAGES DE VIE À AGADIR	269
INFORMATIONS UTILES	271
 Chapitre 10 : Les institutions officielles de la France et les associations françaises au Maroc	 275
AMBASSADE DE FRANCE ET CONSULATS GÉNÉRAUX	275
MISSIONS ÉCONOMIQUES ET CHAMBRE FRANÇAISE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	276
LES ASSOCIATIONS FRANÇAISES D'EXPATRIÉS AU MAROC	276
<i>L'Union des Français de l'étranger (UFE)</i>	276
<i>Français du Monde - ADFE</i>	278
<i>Associations et représentations françaises</i>	280
AUTRES ASSOCIATIONS FRANÇAISES	280
<i>Les accueils français</i>	280
<i>Associations caritatives et d'entraide</i>	281
<i>L'Amicale des anciens combattants français au Maroc</i>	282
<i>Autres associations d'accueil, amicales ou sportives</i>	282
LES MINISTÈRES MAROCAINS	283
 Chapitre 11 : L'inscription consulaire et la représentation des Français vivant à l'étranger	 285
L'INSCRIPTION AU REGISTRE DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE	285
<i>Première inscription : pièces à fournir</i>	286
<i>Renouvellement de l'inscription : pièces à fournir</i>	287
L'INTERVENTION CONSULAIRE	287
<i>Perte ou vol de passeport</i>	287
<i>Difficultés financières</i>	287
<i>Arrestation et incarcération</i>	288
<i>Maladie</i>	288

<i>Accident grave</i>	288
<i>Décès</i>	288
<i>Difficultés diverses</i>	288
CAS DE NON-INTERVENTION DU CONSULAT	289
ACTES DE L'ÉTAT CIVIL FRANÇAIS	289
LE DROIT DE VOTE ET LA REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER	290
<i>Le droit de vote des Français de l'étranger</i>	290
Le vote en France par procuration	290
Inscriptions sur les listes électorales en France	290
Dispositions spéciales pour les Français résidant à l'étranger...	290
<i>Les délégués à l'Assemblée des Français de l'étranger</i>	291
<i>Les sénateurs représentant les Français établis hors de France</i>	292
Chapitre 12 : Rentrer en France	293
PRÉPARER VOTRE RETOUR EN FRANCE	295
<i>Préparer son déménagement</i>	295
<i>Chercher un logement en France</i>	295
Un logement dans le secteur privé.....	296
La location.....	296
Un logement HLM	296
Autre possibilité : l'hébergement provisoire	297
Les foyers de jeunes travailleurs.....	297
Les aides au logement.....	298
Acheter un logement	299
<i>Radiation inscription consulaire</i>	300
<i>Importation des animaux de compagnie</i>	300
<i>Réinscription scolaire en France</i>	301
Inscriptions	301
Les aides financières	303
DE RETOUR EN FRANCE	304
<i>Recherche d'un emploi et validation des diplômes acquis</i>	304
La validation des acquis de l'expérience (VAE)	305
<i>Reprise de contact avec les organismes sociaux français</i>	306
Sécurité sociale (CFE)	306
Pôle emploi services.....	307
Caisse d'allocations familiales (CAF)	309
<i>Démarches administratives et fiscales</i>	309
<i>Autres démarches</i>	310
Électricité de France.....	310
France Télécom.....	310
Assureurs	311
<i>Représentations UFE en France</i>	312

Annexes	313
ANNEXE 1 : LE SERVICE CENTRAL D'ÉTAT CIVIL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	313
ANNEXE 2 : LISTE ET COORDONNÉES DES GRANDES ÉCOLES D'INGÉNIEURS	318
ANNEXE 3 : LISTE ET COORDONNÉES DES GRANDES ÉCOLES DE COMMERCE ET INSTITUTS D'ADMINISTRATION	328
ANNEXE 4 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE.....	337
ANNEXE 5 : CONTRAT DE REPRÉSENTATION FISCALE.....	338
ANNEXE 6 : DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT FISCAL.....	339
ANNEXE 7 : EXTRAITS DE LA CONVENTION BILATÉRALE DE SÉCURITÉ SOCIALE CONCLUE ENTRE LA FRANCE ET LE MAROC	340
ANNEXE 8 : TABLEAU DES DISTANCES KILOMÉTRIQUES ENTRE LES VILLES DU MAROC	350
ANNEXE 9 : CARNET D'ADRESSES	351
ANNEXE 10 : PRÉSENTATION DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI DU MAROC EN DATE DU MERCREDI 9 MARS 2011.....	354
Liste des abréviations utilisées	355
À propos de l'auteur	361

Introduction

Dans les circonstances actuelles, il n'y a qu'une seule question à se poser : le Maroc échappera-t-il à la remise en cause générale des pouvoirs établis ? Il manquerait à ce guide une dimension morale et humaine si l'on passait sous silence les blessés et les morts, le dégoût de la corruption, le chômage des jeunes et le désespoir qu'il entraîne, l'aspiration à plus de liberté de tous ces peuples que l'on croyait passifs et qui donnent aux nations occidentales et européennes au premier chef, une belle démonstration de courage.

Pourra-t-on rétablir des liens de générosité et de confiance avec tous ces peuples d'Afrique du Nord alors que nous observons avec inquiétude la situation : inquiets certes du risque pétrolier, du débarquement sur nos côtes d'immigrants en trop grand nombre, de la montée de l'islamisme mais inquiets de toutes ces hypothèses qui nous font d'abord et surtout craindre pour notre confort, nos emplois et notre sécurité.

Derrière le bel écran de la mer bleue, des 300 jours de soleil, de la vie facile de milliers de nos compatriotes, s'est trop longtemps joué une tragédie humaine de privation de droits et de misère. Sa Majesté le Roi Mohammed VI vient de proclamer de nouvelles orientations pour le Maroc et l'instauration d'une monarchie constitutionnelle. Cela sera-t-il de nature à satisfaire les Marocains qui ont l'espoir de voir leurs aspirations légitimes enfin reconnues et mises en œuvre ?

Tous les Marocains et les expatriés au Maroc aspirent à vivre dans un pays politiquement et socialement apaisé.

Ce guide n'a pourtant comme premier objectif que de rassurer nos compatriotes sur leur nouveau cadre de vie en leur fournissant les clefs d'une installation réussie au Maroc. En y ajoutant une exigence morale qui est

celle de prendre en considération, rapidement et efficacement, les attentes des populations locales, nous sortirons nous-mêmes grandis de l'épreuve qui frappe les pays d'Afrique du Nord et mériterons l'amitié que nous portent tous les Marocains.

Mars 2011

Chapitre 1

Première approche du pays

Présentation du pays

En arabe, le Maroc est appelé *Al-Maghrib* qui signifie « le couchant » ou « l'Occident » ou plus complètement *Al-Maghrib Al-Aqsa* (« le couchant lointain »), appellation permettant de faire la distinction entre ces deux entités. Le Maroc est donc le pays du soleil couchant. Le nom français Maroc dérive de la prononciation espagnole de Marrakech « Marruecos », ce qui a donné aussi « Marrocos » (en portugais), « Morocco » (en anglais), et « Marokko » (en allemand, norvégien et néerlandais).

Dans l'Antiquité, la région recouvrant le Maroc et l'Algérie était appelée la Maurétanie, désignation se référant au nom donné par les Grecs aux habitants de cette région : les Maurusiens. La capitale de cet empire était la ville de Volubilis aujourd'hui appelée Meknès.

Géographie

Pays situé au nord-ouest de l'Afrique et appartenant au Maghreb, le Maroc est bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, le détroit de Gibraltar et la mer Méditerranée au nord, l'Algérie à l'est et la Mauritanie au Sud.

Le territoire s'étend sur 458 700 km² et sur 710 000 km² en comptant le Sahara occidental (ce territoire est l'objet d'un conflit opposant le Maroc aux indépendantistes, soutenus par l'Algérie ; toutefois, c'est le Maroc qui contrôle en partie ce territoire).

Le territoire marocain se divise en trois régions :

- Un tiers du territoire du Maroc est caractérisé par des reliefs montagneux pouvant atteindre des hauteurs impressionnantes. On observe quatre principales chaînes de montagne :

- Au nord, s'étend une chaîne aux altitudes peu élevées, appelée Rif avec comme point culminant le djebel Tidighine, haut de 2 456 m.

- Le Moyen Atlas s'étend du nord-est au sud-ouest et a pour point culminant le djebel Bou Naceur. Cette chaîne de montagne est d'une grande richesse tant par sa faune que par sa flore. Cette région offre, en effet, de magnifiques paysages et attire par conséquent de nombreux randonneurs. On trouve aussi au cœur de ces montagnes, la source du plus grand fleuve du Maroc : l'Oum er-R'bia (ou Oum er-Rebia) qui se jette dans l'océan Atlantique. Par quelques villages construits selon le style urbanistique européen, le Moyen Atlas est parfois surnommé la « Suisse du Maroc ».

- La chaîne du Haut Atlas constitue un troisième ensemble du paysage montagneux marocain. Son point culminant est le djebel Toubkal avec une altitude de 4 165 m. Ce massif est parfois surnommé le « toit du Maroc » par le fait qu'il constitue le relief le plus élevé de l'Afrique du Nord.

- Enfin l'Anti-Atlas, situé entre le Haut Atlas et le Sahara s'étend sur 600 km et son point le plus haut, le Djebel Siroua, culmine à 3 305 m d'altitude. Dans cette région, moins connue que les précédentes, les paysages annoncent clairement le Sahara. Ce massif est, en effet, le plus aride du Maroc et l'on y rencontre seulement une poignée de petites maisons entourées de palmiers, indiquant une présence humaine.

- Entre les différentes chaînes de montagne, les plaines et plateaux assez étendus permettent des cultures vivrières.

- Au-delà des reliefs de montagnes, au sud du pays, s'étend le désert et ses grandes *hamadas* formant des plateaux désertiques rocaillieux, des plateaux couverts de galets (*reg*) ou encore couverts de dunes (*erg*). Certains sont parsemés de divers reliefs résiduels isolés. On rencontre aussi des plateaux au-dessous du niveau de la mer (- 40 à - 50 m). Dans le désert marocain, certaines dunes peuvent faire jusqu'à 200 m de hauteur.

Le terme Sahara est d'origine arabe (*Al Saharra*) et signifie steppe ou désert... c'est donc un pléonasme de dire le « désert du Sahara ».

Une des principales préoccupations concernant le Sahara est la désertification. Ce phénomène peut avoir pour origine des variations climatiques importantes mais aussi les conséquences de l'activité humaine. La désertification est jugée inquiétante par l'ampleur qu'elle prend depuis un demi-siècle. L'ONU a d'ailleurs jugé utile au Sommet de la Terre à Rio, lors de la conférence sur l'environnement et le développement, de proposer une convention mondiale sur la lutte contre la désertification. Il n'y a pas de

solution simple à la lutte contre la désertification. Ainsi, au Sahara, les efforts entrepris pour mettre en place une ceinture verte et bloquer ainsi l'avance du Sahara sont restés lettre morte.

Les principaux cours d'eau marocains se déversent dans l'Atlantique (tel est le cas par exemple du Sebou et de l'Oum er-R'bia). Seule la Moulouya se déverse dans la Méditerranée. Ces fleuves ou rivières sont non navigables par le fait qu'ils connaissent d'importants régimes de crues. Ils sont surtout utilisés pour l'irrigation.

Climat et températures

Le climat est extrêmement variable d'une région à l'autre :

- au nord, il est méditerranéen ;
- à l'ouest, il est océanique ;
- et au sud, il est saharien.

Seules les régions du littoral sont tempérées, ce qui diminue les écarts de températures et augmente l'humidité de l'air. Au contraire, à l'intérieur du territoire, le climat varie en fonction de l'altitude. En zone montagneuse, les hivers sont souvent froids et humides.

La moyenne annuelle d'ensoleillement est de 8 heures par jour à Agadir, Fès, Marrakech et Ouarzazate. La température moyenne est supérieure à 17 °C.

Le *chergui*, mot marocain pour définir le sirocco, vent chaud, souffle sur tout le pays.

Chergui

Au Maroc, c'est le vent chaud qui vient du Sahara. En arabe, *chergui* signifie « venant de l'est, de l'Orient ». En pratique, celui-ci vient de l'est, passe au-dessus des montagnes et redescend, complètement asséché, sur les plaines et plateaux du Maroc. Le *chergui* est en fait une des formes du sirocco, vent saharien très sec et chaud soufflant sur toute l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud. C'est une masse d'air saharienne stationnaire, donc brûlante, qui est aspirée par une dépression et remonte en direction du nord (vers le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Andalousie, les îles Baléares, la Sicile...). Le sirocco peut être si puissant qu'il parvient souvent jusqu'aux Alpes.

Les villes

Casablanca

En arabe, Casablanca se dit Dār al-Baydā' ou Dar-el-Beïda et signifie « maison blanche ». À l'époque, les marins portugais qui longeaient les côtes l'identifiaient par une petite maison blanche située sur la colline d'Anfa. *Casa branca* en portugais donna ensuite Casablanca.

Située sur la côte atlantique à environ 80 km au sud de la capitale Rabat, Casablanca est la capitale économique du pays et compte 4 millions d'habitants, ce qui fait d'elle la plus grande ville du Maroc.

Au XVIII^e siècle, le sultan Mohammed Ben Abdallah décide de renforcer cette ville et de la préserver des débarquements portugais. Elle sera alors dotée d'une mosquée, d'une médersa et d'un hammam. Son centre historique comporte une *médina* entourée de murailles avec plusieurs portes y donnant accès ; la plus connue étant la porte Marrakech.

Cette ville connut un développement très important sous l'impulsion du général Lyautey qui entreprit un vaste programme d'urbanisation et transforma l'ancienne cité mauresque en ville moderne. Casablanca se caractérise alors par la diversité de son urbanisation et de son architecture allant du style néomauresque jusqu'à l'art déco. De nombreux projets ont été menés à bien dans cette ville, notamment la construction de la mosquée Hassan II et du Twin Center Casablanca. La mosquée Hassan II est la deuxième mosquée du monde après La Mecque par ses dimensions, et dispose du minaret le plus haut du monde.

Capitale économique du pays, Casablanca regroupe à elle seule 55 % des capacités de production et emploie 60 % de la main-d'œuvre industrielle. 39 % de la population active du Maroc travaille à Casablanca. Elle est le siège de nombreuses entreprises étrangères et nationales mais aussi de multinationales pour la région Afrique du Nord et de l'Ouest. Sa Bourse est la première du Maghreb, la troisième d'Afrique et la troisième du monde arabe. Le port de Casablanca, deuxième du continent africain est aussi très dynamique et, de cette ville, partent des cargaisons de céréales et de phosphate dont le Maroc est le premier exportateur mondial.

Casablanca est également connue pour son cinéma Mégarama, situé dans le quartier d'Ain Diab, le plus grand d'Afrique avec 14 salles et dont un des écrans est le deuxième plus grand du monde après celui de Los Angeles.

Rabat

Située au nord du pays sur la côte atlantique, Rabat est la capitale du Maroc et compte 1,7 million d'habitants si l'on inclut l'ensemble des deux villes jumelles Rabat et Salé.

Elle fut fondée au XII^e siècle par le sultan almohade Abd al-Mumim qui, très vite, y édifia une citadelle qui constituera la future casbah des Oudaïa, une mosquée et une résidence. Cette forteresse porte en arabe le nom de *ribât*, le nom actuel vient de Ribat Al Fath qui signifie « le camp de la victoire ». Le petit-fils d'al-Mumim agrandit la ville et la dota de murailles. En effet, des portes et enceintes protègent les faces sud et ouest de la ville. La partie enfermée est d'une superficie de 420 hectares et avait pour fonction d'assurer la sécurité des parties basses de la ville en cas d'attaque.

Après quelques périodes de déclin, l'essor récent de la ville remonte à 1912 lorsque le général Lyautey décida d'y fonder la capitale du protectorat français, choix qui ne sera pas remis en cause après l'indépendance. Un important projet lancé en 2006, créateur de 30 000 emplois, concerne l'aménagement de la vallée du Bou Regreg qui sépare les deux villes de Rabat et Salé.

Culturellement, on trouve à Rabat un grand théâtre appelé le Théâtre national Mohammed V qui constitue une des plus grandes institutions culturelles de Rabat.

L'appartement 22 est un endroit réservé à la création contemporaine, qui fut fondé par le critique d'art Abdellah Karroum en 2002. Il fonctionne sous forme de coopérative et accueille à la fois des artistes marocains et étrangers.

De grands projets culturels ont été lancés depuis 2000 tels que la mise en place d'une bibliothèque publique ou encore la création d'une institution supérieure de la musique et de la danse. Par ces musées et son intéressant patrimoine culturel, Rabat reste incontestablement la capitale culturelle du Maroc.

Fès

Avec 1 368 000 habitants, Fès est la troisième ville du Maroc. Selon la légende, le nom Fès viendrait de la découverte d'une pioche (en arabe *Fās*) sur le lieu de la fondation de la ville. Les Soufis ont, quant à eux, toujours appelé Fès *Zaouïa*, ce qui signifie le sanctuaire en arabe.

Fès, fondée par Idris I^{er} en 789, est l'une des 4 « villes impériales » du Maroc, avec Marrakech, Meknès et Rabat. Sa *médina*, conforme à son

aspect d'origine du ^x^e siècle, est placée sous la protection de l'Unesco. C'est la plus grande *médina* du monde et le bleu profond de ses céramiques est l'une de ses particularités. Fès constitue au même titre que Damas, Bagdad, Cordoue, Grenade l'une des capitales de la civilisation arabo-musulmane.

Pendant plusieurs siècles, Fès fut une capitale politique et intellectuelle et devint ensuite un lieu d'échanges et de rencontres. On raconte que l'introduction des chiffres arabes en Europe résulterait d'un voyage à Fès de Sylvestre II (Gerbert d'Aurillac), pape de 999 à 1003, qui y aurait séjourné pendant plusieurs années.

Fès est mondialement connue pour l'université Al-Karaouine, construite au ^{ix}^e siècle. C'est en effet l'emblème de la ville et son architecture symbolise parfaitement le style arabo-andalou. Son nom vient de la communauté des 2 000 familles urbaines de Kairouan venues s'installer dans la région. Au départ, cet édifice est à la fois une mosquée et une université. C'est d'ailleurs la plus vieille université du monde. À l'origine, théologique et juridique, elle a beaucoup contribué à la préservation et à la diffusion de la langue arabe et s'est illustrée dans la traduction de textes (hébreu, grec ou latin en arabe). C'est aussi une importante bibliothèque de manuscrits anciens.

Al-Karaouine a aussi beaucoup œuvré pour la diffusion de la doctrine malékite qui a aujourd'hui une influence notable, de l'Afrique de l'Ouest musulman jusqu'aux pays haoussas, au Niger et au Nigeria.

Le malékisme est l'une des quatre écoles classiques de la pensée juridique musulmane sunnite avec l'hanéfisme, le shâfiisme et l'hanbalisme. Cette doctrine est majoritaire en Afrique du Nord et dans une partie de l'Afrique de l'Ouest. Près d'un quart des musulmans sont concernés par le malékisme, ce qui fait de cette école la deuxième en nombre de participants. Cette école fut fondée au ^{vii}^e siècle par Mâlik ibn Anas qui vécut à Médine. Elle accorde une large place au Coran, à la Sunna, à la coutume, mais laisse peu de place à la raison, ce qui conduit à une interprétation littérale des textes. Une grande importance est, en revanche, accordée aux coutumes populaires.

Économiquement, Fès a du mal à s'intégrer au modèle actuel, tourné vers la côte atlantique. Les infrastructures manquent. Deux secteurs d'activité peuvent néanmoins être retenus : l'agriculture et le tourisme. Le tourisme s'est en effet développé depuis quelques années et on compte chaque année un million de touristes, ce qui fait de ce secteur un des plus prometteurs de Fès. Chaque année, le Festival des musiques sacrées du monde attire de nombreux visiteurs.

Marrakech

Au cœur des collines du sud-ouest des montagnes de l'Atlas, appelée la « Perle du Sud » ou encore « Ville Rouge », Marrakech, avec environ 900 000 habitants, est la quatrième ville du Maroc. Elle fut fondée en 1062 par Yūsuf Ibn Tāchfin I^{er}, souverain de la dynastie des Almoravides. À l'origine, le Maroc était connu sous le nom de Marrakech, ce qui montre l'importance de cette ville dans l'histoire marocaine.

Cette ville est composée de deux parties :

- la ville historique ou *médina*, qui constitue le plus grand centre historique du Maroc couvrant une superficie de 600 hectares, est protégée par des remparts percés par de nombreuses portes d'accès ;
- la ville nouvelle est constituée principalement de deux quartiers : Guéliz, fondé par les Français et qui est le centre-ville commercial, et l'Hivernage, zone résidentielle qui concentre d'importants complexes hôteliers.

Au XII^e siècle, sous l'impulsion des Almoravides, de nombreuses mosquées et médersas furent construites ainsi qu'un centre commercial pour le Maghreb. C'est ainsi que Marrakech devint une capitale incontournable du Maroc. Après avoir perdu un certain statut face à sa rivale Fès au XIV^e siècle, elle redevint la capitale du royaume grâce au sultan Mohammed El Mahdi qui restaura et construisit de nombreux monuments, embellissant ainsi la ville.

L'économie de Marrakech repose essentiellement sur le tourisme, le commerce et l'artisanat. Les infrastructures hôtelières ont d'ailleurs connu, ces dernières années, une croissance rapide. C'est de Marrakech d'où partent la plupart des randonnées dans l'Atlas. C'est un haut lieu touristique. On trouve de nombreux sites à visiter et des festivals ont lieu régulièrement dans cette ville : Festival des arts populaires, Festival Awaln'art, Festival du film international de Marrakech...

Agadir

Cette ville du sud-ouest marocain est située sur la côte atlantique à 508 km au sud de Casablanca et à 235 km à l'ouest de Marrakech. Avec 358 000 habitants, et un peu plus de 700 000 agglomérations comprise, elle est la cinquième ville du Maroc. Trois langues y sont parlées : l'arabe, le français et le tachelhit parlé par les Berbères Chleuhs ou Ichelhin. C'est d'ailleurs de cette dernière langue qu'Agadir tire son nom. En effet, en tachelhit, *agadir* signifie « grenier fortifié ».

La casbah, construite en 1572 était une authentique forteresse aux petites rues sinueuses mais depuis le tremblement de terre de 1960, il n'en reste plus qu'une muraille qui fut restaurée après le séisme. La vue sur la baie d'Agadir, qualifiée d'une des plus belles baies du monde, demeure néanmoins magnifique.

Après le tremblement de terre, la ville fut entièrement reconstruite plus au sud. Agadir dispose d'un port très dynamique qui est le premier port sardinier du monde. Sa plage célèbre s'étirant sur plus de 6 km et ses 300 jours de soleil par an font d'Agadir une importante station balnéaire. Une médina a été construite par Coco Polizzi en 1992 dans le quartier de Ben Sergao. C'est une sorte de musée en plein air de 5 hectares qui accueille des ateliers d'artisans, un musée, un petit hôtel et un jardin exotique.

Agadir n'est plus une ville typique du Maroc mais une ville moderne avec comme principales secteurs d'activités l'agriculture, la pêche et le tourisme.

Tanger

Ville du nord du Maroc, Tanger compte 1 million d'habitants. Cette ville, fondée au IV^e siècle par les Carthaginois, est la principale porte vers l'Europe puisque seulement 15 kilomètres séparent Tanger du continent européen. Son nom, *Tandjah* en arabe, nous renvoie au temps des découvertes lorsque les marins naviguaient dans la brume. Il est dit qu'un jour un marin remarqua que le vent amenait le sable et s'écria : *Tandjah* qui signifie « le vent est venu ».

Cette ville, par sa position géographique exceptionnelle, dispose d'une histoire très riche et de nombreuses populations s'y fixèrent : les Phéniciens, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, les Portugais, les Espagnols...

L'influence portugaise sur Tanger fut très importante tant du point de vue culturel que géographique. Tout d'abord le climat de Tanger s'assimile parfaitement à celui de l'Algarve, au sud du Portugal. De plus, les Portugais ont laissé à Tanger une casbah dont le plan est typiquement portugais. On trouve, comme en Algarve, de petites maisons blanches dépourvues de toits mais d'un « stah », sorte de plate-forme accessible et recouverte d'une couche de peinture bleue. Les Portugais ont aussi développé la culture de certains fruits tels que les amandes, les figues, les pruneaux, les olives.

Aujourd'hui, Tanger est le deuxième centre économique du Maroc après Casablanca et son activité est très diversifiée : on y trouve des industries textiles, chimiques, mécaniques, métallurgiques et navales. Son port gère

un important trafic de marchandises et cette ville est devenue une plaque tournante de flux de marchandises avec la construction du port Tanger Med qui facilite le commerce maritime.

Tanger dispose aussi d'une importante structure balnéaire accueillant chaque année de nombreux touristes. Sa plage de 7 km, sa *médina* mais aussi son commerce artisanal, attirent en effet beaucoup de visiteurs.

Le tunnel de Gibraltar

Parmi les grands projets figure depuis 1979, date d'un accord entre le roi Hassan II et le roi Juan Carlos, la construction d'un tunnel sous la Méditerranée qui relierait le continent européen et le continent africain. Étant donné l'instabilité de la zone du détroit, il avait été prévu que le tunnel serait construit entre le cap Malabata, près de Tanger, et la pointe Paloma, près de Tarifa, à 40 km à l'ouest de Gibraltar. Le budget de financement de 4 à 5 milliards d'euros à l'origine aurait été pris en charge conjointement par le Maroc, l'Espagne et l'Union européenne. Un tel projet n'a pourtant pas fait l'unanimité. En effet, beaucoup considèrent qu'au vu de son coût, des moyens dont dispose le Maroc et de l'ouverture du port Tanger Med (Algésiras, en Espagne n'est qu'à 30 minutes des côtes marocaines en bateau), la construction d'un tel tunnel se révélerait être une solution pas forcément utile et incontestablement très peu économique.

Meknès

Meknès tire son nom du peuple berbère fondateur de la ville. En effet, les Meknessas s'établirent dès le VIII^e siècle au nord de la ville. Située à 120 km de Rabat et à 60 km de Fès, c'est l'une des 4 villes impériales du Maroc et elle compte aujourd'hui 850 000 habitants. Sous le règne de Moulay Isma'il, un sultan alaouite, ce fut au XVIII^e siècle la capitale du pays. Celui-ci y construisit des portes monumentales, des remparts, des mosquées aux somptueux minarets et aussi une muraille longue de 40 km. Elle doit d'ailleurs son nom de « Versailles marocain » à toutes ces améliorations effectuées lors du règne du sultan. De nombreux sites sont à visiter dans cette ville notamment les ruines de l'ancien palais mais aussi la mosquée de l'Écurie ou encore les ruines romaines de Volubilis.

Kenitra

Ville du nord-ouest du Maroc située sur le littoral de l'océan Atlantique, Kenitra, qui signifie « petit pont » en arabe, fut connue sous le protectorat français sous le nom de Port-Lyautey. Avec 650 000 habitants aujourd'hui, elle fut fondée par le maréchal français en 1912 au bord du fleuve du Sebou. Elle porta le nom arabe de Kenitra jusqu'en 1932, ce nom faisant

référence à un ponceau construit sur l'oued Fouarat en amont de la casbah. Ce n'est qu'en 1956 que la ville retrouva son nom d'origine.

Kenitra est souvent qualifiée de capitale agricole du Maroc car elle est réputée pour l'exportation de produits issus de l'agriculture pratiquée dans sa région.

Oujda

Capitale de la région orientale du Maroc et située à la pointe est du Rif, Oujda compte 400 000 habitants. Cette ville est bâtie sur la plaine d'Angad et est bordée de montagnes. Sa *médina*, d'une superficie de 25 hectares fut construite en 1880 et abrite plusieurs monuments entourés de jardins. Chaque jardin est fermé d'un mur en pisé ce qui constituait, à l'époque, un système de défense efficace. Par sa position géographique privilégiée, au carrefour du Maroc et des autres pays du Maghreb, Oujda est une ville dynamique, notamment pour son commerce et son secteur tertiaire.

Le dialecte oujdi appartient au même dialecte que celui des populations de l'ouest de l'Algérie, expliquant ainsi la parfaite compréhension entre les habitants de ces régions frontalières.

Ouarzazate

Du berbère *War-zazat* qui signifie « sans bruit » et autrement surnommée « la Porte du Désert », Ouarzazate est une ville du sud du Maroc peuplée d'environ 400 000 habitants. Le symbole de la ville est la casbah Taourirt, construite au XVIII^e siècle, qui appartenait au pacha El Glaoui. C'est cette forteresse qui est représentée au Maroc sur les billets de 50 dirhams.

Ouarzazate tire son charme de ses casbahs en pisé, ses montagnes et plaines arides, ses oasis verdoyantes et ses villages en terre rouge ou ocre. Cette ville est d'un attrait touristique indéniable. C'est aussi l'un des sites marocains les plus convoités par les réalisateurs de cinéma. Ainsi, les films *Lawrence d'Arabie*, *Kundun*, *Gladiator*, *Alexandre le Grand*, *Astérix et Cléopâtre*, *La Momie*, *Kingdom of Heaven* et *Babel* ont été tournés à Ouarzazate.

Essaouira

Essaouira est une ville portuaire du Maroc, située sur la côte atlantique et comptant 70 000 habitants. À l'époque, celle-ci était appelée Amogdul, « la bien gardée ». Selon la tradition, c'est après la fondation de la ville de Carthage que les marchands puniques se dirigèrent vers l'Extrême-Occident et bâtirent la ville d'Essaouira pour y installer des comptoirs com-

merciaux. Les premiers habitants étaient berbères. Cette ville connut un essor particulièrement important jusqu'au XIX^e siècle et demeura l'unique port du Maroc pendant très longtemps. Avec le protectorat français et l'ouverture au commerce d'autres ports, Essaouira connut un léger déclin. En effet, ses eaux peu profondes ne permettaient pas la concurrence avec les autres nouveaux ports. Néanmoins, grâce au tourisme, Essaouira connaît actuellement un nouvel essor.

Quelques points de repères historiques

Voici quelques dates de l'histoire du Maroc :

800 000 ans av. J.-C.	Premières traces humaines découvertes aux environs de Casablanca.
5 000 ans av. J.-C.	Les ancêtres des Berbères s'installent au Maroc.
1 600 ans av. J.-C.	Dans le Haut Atlas, dans la région de Marrakech, premières gravures rupestres des pasteurs berbères.
500 ans av. J.-C.	Les Éthiopiens s'installent au Maroc.
400 ans av. J.-C.	Création des comptoirs carthaginois.
146 av. J.-C.	Destruction de Carthage et invasion romaine.
Vers 50	La province de Maurétanie Tingitane est créée par les Romains, sa capitale est Volubilis.
479	Chute de l'Empire romain et suite d'invasions (Vandales, Goths, Turcs...).
682	Conquête des Arabes et islamisation de la population.
788	Fondation de la dynastie des Idrisides, descendants du prophète Mahomet, basée à Fès. Yūsuf Ibn Tāchfin crée la dynastie des Almoravides (berbères nomades).
1062	Fondation de Marrakech par les Almoravides.
1086	Victoire de Zallaka, en Espagne. L'Empire almoravide s'étend à l'Espagne musulmane, au Sénégal et au Niger.
1147	Prise de Marrakech par Ibn Tūmart. Fondation de la dynastie des Almohades.
1269	Le Maroc passe aux mains des Mérinides.
1415	Les Portugais s'emparent de Ceuta.
1497	Les Espagnols occupent Melilla.
1541	Les Saadiens reprennent Agadir aux Portugais.

1578	Défaite des Portugais à la bataille de Ksar el-Kébir. Al-Mansūr instaure la dynastie chérifienne.
1769	Sidi Mohammed Ibn Abd Allah s'empare de Mazagan, tenue par les Portugais.
1844	Défaite du sultan Abd al-Rahmān à la bataille de l'Isly, remportée par le général Bugeaud.
1864	Un décret ouvre le Maroc au commerce étranger. Début de la pénétration économique européenne (Grande-Bretagne, France, Espagne, puis Allemagne à partir de 1890).
1906	La conférence d'Algésiras (6-7 avril) place le Maroc sous la tutelle des puissances européennes et confère à Tanger le statut de « ville internationale ».
1907	L'assassinat à Marrakech du docteur Mauchamp entraîne l'occupation d'Oujda par la France. Émeutes contre les étrangers et pogroms (émeutes anti-Juifs) à Casablanca. Début de la « pacification » rampante du Maroc par les forces françaises.
1912	Le traité de Fès (30 mars) établit un protectorat français sur le Maroc - l'Espagne conservera une zone d'influence au nord (Rif) et au sud (Tarfaya), en vertu des accords franco-espagnols du 27 novembre. De violentes émeutes éclatent à Fès et dans les grandes villes du pays. Le sultan Moulay Hafid est contraint d'abdiquer au profit de son frère Mūlāy Yūsuf. La « pacification » du Maroc s'intensifie. Lyautey est nommé résident général du Maroc.
1921-1926	Guerre du Rif. Après sa victoire sur les Espagnols à Anoual, le 21 juillet 1921, l'émir Abd el-Krim proclame la République confédérée des tribus du Rif. Défaite en mai 1926 par les troupes franco-espagnoles dirigées par Pétain, il se rend puis est déporté sur l'île de la Réunion.
1927	Mort du sultan Mūlāy Yūsuf en novembre. Les Français imposent à la tête du pays son troisième fils, Sidi Mohammed (futur Mohammed V).
1930	Signature du dahir (« loi ») sur la juridiction berbère, le 16 mai, qui divise les deux composantes ethniques de la nation marocaine, Arabes et Berbères. Des manifestations nationalistes éclatent à Fès et dans toutes les grandes villes.
1934	Mort de Lyautey le 27 juillet. Fondation du Comité d'action marocaine (CAM) en novembre par de jeunes intellectuels, dont Allāl al-Fāsi, Mohammed Hassan El Ouazzani et Ahmed Balafrej.
1937	Scission du CAM. Après une période de troubles dans tout le pays, les autorités françaises décident de déporter El Fassi au Gabon et El Ouazzani au Sahara.
1942	Débarquement allié en Afrique du Nord en novembre.